

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Compte-Rendu de la Réunion Plénière du 6 octobre 2025

PARTICIPANTS

Etaient présents :

- Mme Dalila MESSEGHM, Provisseure,
- Mme Lise TALBOT BARRÉ, Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle
- Mme Marie DOYHAMBEHERE, Provisseure adjointe,
- M. Isadore REAUD, School Manager,
- M. Blaise FENART, Directeur des classes primaires,
- M. Christophe MONIER, Directeur administratif et financier,
- Mme Ferial TIAR RAHMOUNE, Présidente du Bureau de l'APE,
- M. Therdsiddhi HOPRASARTSUK-PELLAUMAIL, Vice-Président du Bureau de l'APE,
- M. Mathieu CASSONNET, Trésorier du Bureau de l'APE,
- M. Vincent BREITEL, membre du Bureau de l'APE,
- M. Nipith VACHARASINTOPCHAI, membre du Bureau de l'APE,
- M. David CANTAT, membre du Bureau de l'APE,
- M. Axel GAUTHIER, représentant des personnels.

Etaient excusés :

- Mme Sirikorn MANEERIN, Présidente de la FFE,
- M. Vincent ROUBINET, Vice-président de la FFE,
- Mme Natthanicha ANEKSOMBOONPHON LEPHILIBERT, membre du Bureau de l'APE
- Mme Chuanpit KHAMDEE, représentante des personnels.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Chanikan BUAKAEW, assistante du Bureau de l'APE.

CHRONOLOGIE DE LA RÉUNION

Heure de début : 16h30

Heure de fin : 18h50

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Adoption du projet d'ordre du jour et introduction de la réunion et de la composition du nouveau Bureau de l'APE
2. Validation du compte-rendu de la réunion du 17 juin 2025
3. Principes de fonctionnement
 - charte des réunions plénières avec le Bureau de l'APE
 - déclaration de situations possibles de conflit d'intérêt de la part des participants
 - champs de compétences des réunions (Convention entre la FFE et l'AEFE, délégation de compétences, autres instances institutionnelles)
 - organisation et fonctionnement des commissions de travail
 - point de suivi du groupe de travail LFIB 2032

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

4. Questions diverses
5. Date de la prochaine Réunion plénière avec le Bureau de l'APE

1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET INTRODUCTION DE LA RÉUNION ET INTRODUCTION DE LA RÉUNION ET LA COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU DE L'APE

Mme MESSEGHEM, Proviseure du Lycée Français International de Bangkok souhaite la bienvenue aux membres du nouveau Bureau de l'APE et les félicite pour leur engagement. Un tour de table permet à chaque participant de se présenter. L'ordre du jour de la réunion est ensuite présenté et est adopté à l'unanimité par les participants.

2. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 25 JUIN 2024

Le compte-rendu de la réunion du 17 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

3. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Charte des réunions plénières avec le Bureau de l'APE

La charte des réunions plénières, élaborée conjointement par la direction et l'APE, encadre les réunions plénières. Une traduction en anglais est mise à disposition des membres qui le souhaitent. Cette charte prévoit notamment la déclaration systématique des éventuelles situations de conflits d'intérêts en début de séance de chaque réunion.

Deux exemplaires de la Charte des réunions plénières sont distribués à chaque nouveau membre de la réunion plénière avec le Bureau de l'APE. Chaque membre doit en prendre connaissance et la signer.

Déclaration de situations possibles de conflit d'intérêt de la part des participants

Aucune déclaration de situation de conflit d'intérêt n'est faite par les membres.

Champs de compétences des réunions (Convention entre la FFE et l'AEFE, délégation de compétences, autres instances institutionnelles)

M. REAUD, School Manager, rappelle que le Lycée Français International de Bangkok (LFIB) est un établissement privé de droit thaï, placé sous licence du Ministère thaïlandais de l'Éducation et géré par la Fondation Française pour l'Éducation (FFE). Cette fondation a signé une convention avec l'AEFE, permettant à l'établissement de suivre le programme français et de bénéficier de la présence d'enseignants détachés par la France.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Il précise que l'APE ne dispose pas d'un statut juridique propre en Thaïlande : elle n'est pas enregistrée comme association locale, mais fonctionne comme organe de représentation interne au sein du LFIB. Si certaines associations de parents d'élèves d'autres écoles internationales ont opté pour un statut officiel leur permettant d'organiser des levées de fonds ou des événements, l'APE du LFIB a, pour sa part, préféré une structure informelle, dont la gestion est plus simple et souple.

Deux membres du Bureau de l'APE, le ou la Président(e) et le ou la Trésorier(e), siègent au Conseil d'administration du LFIB.

L'APE travaille en collaboration étroite avec la direction et exerce un rôle d'observateur et consultatif. Le Bureau intervient notamment sur les sujets de suivi budgétaire, matériels et organisationnels, en veillant à représenter l'intérêt collectif des parents.

Les décisions finales relèvent :

- de la direction du LFIB pour les affaires courantes ;
- du Conseil d'administration pour les orientations stratégiques (budget, fixation des frais de scolarité, investissements, etc.).

En cas d'avis divergents au sein de l'APE, la voix du/de la Président(e) compte double pour départager. Toutefois, la décision finale revient à la direction du LFIB.

Chaque membre du Bureau participe à une ou plusieurs commissions thématiques (Finances, Travaux, Cantine, Ressources humaines, Transport, etc.), en fonction de ses disponibilités et de ses compétences. Ces commissions se réunissent en moyenne une fois par période, selon les besoins. Les travaux des commissions sont présentés en séance plénière. Une fois validés, les comptes rendus de la réunion plénière sont publiés sur le site du LFIB, afin d'être accessibles à l'ensemble des parents. Mme MESSEGHEM rappelle que les membres de l'APE ne sont pas de simples observateurs : ils participent activement aux débats et contribuent à l'enrichissement de la réflexion collective.

L'APE représente l'ensemble des parents d'élèves et a pour mission de favoriser la communication et la transparence. Les informations sont relayées par différents canaux :

- publication des comptes rendus sur le site web du LFIB,
- éventuelle reprise d'une newsletter ou de la page Facebook,
- envoi d'informations via les listes de diffusion des parents.

Une adresse mail LFIB sera attribuée à chaque membre du Bureau, permettant l'accès au Google Drive partagé du LFIB.

En fin d'année, le ou la Président(e) de l'APE présente les travaux réalisés durant l'année scolaire lors de l'Assemblée Générale. Cette réunion se tient traditionnellement en visioconférence depuis 2020.

M. REAUD rappelle que l'APE se concentre principalement sur la gestion et la vie de l'établissement, tandis que les conseils d'école et d'établissement traitent des questions

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

pédagogiques. Les représentants de l'APE peuvent y assister en qualité d'invités, mais n'y disposent pas de droit de vote, contrairement aux autres membres élus.

Organisation et fonctionnement des commissions de travail

La réunion passe en revue les différentes commissions et en explique le mode de fonctionnement.

● COMMISSION FINANCES

La commission Finances est constituée de :

- Dalila MESSEGHM, Provisseure
- Isadore REAUD, School Manager
- Christophe MONIER, Directeur administratif et financier
- Mathieu CASSONNET, Trésorier du Bureau de l'APE
- Nipith VACHARASINTOPCHAI, membre du Bureau de l'APE
- David CANTAT, membre du Bureau de l'APE,

La commission Finances occupe une place centrale, car elle est étroitement liée à la plupart des autres commissions (cantine, AES, frais de scolarité, travaux, projets immobiliers, etc.). Elle a pour objectif de suivre la situation budgétaire du LFIB et d'échanger sur les priorités financières en lien avec le projet d'établissement et les orientations de l'AEFE.

Le budget du lycée constitue un acte stratégique et politique, reflétant la vision de la direction et les objectifs fixés par l'AEFE. Les représentants des parents d'élèves sont associés aux discussions, sans toutefois avoir un rôle décisionnel, bien que leurs propositions puissent être prises en compte.

Le lycée est partenaire de l'AEFE, opérateur du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. L'Ambassadeur de France et la Conseillère de coopération et d'action culturelle sont membres du Conseil d'administration de la Fondation. La responsabilité juridique des décisions incombe entièrement à la direction de l'établissement, représentée par la Fondation.

Il est rappelé que la commission Finances comprend obligatoirement la Présidente et le Trésorier de l'APE, ainsi que d'autres membres souhaitant y participer. La fréquence des réunions est estimée à deux à trois avant Noël, puis une par trimestre. À chaque réunion, le Directeur administratif et financier (DAF) présente un état détaillé de la situation financière : recettes, dépenses, investissements et taux d'impayés (actuellement inférieur à 1 %). Le budget est suivi de manière trimestrielle afin d'assurer une visibilité continue sur l'exécution financière.

M. MONIER, le DAF, rappelle que le financement du lycée repose à la fois sur :

- les frais de scolarité, principale source de revenus ;
- des subventions de l'AEFE,

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L’APE – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

- d'autres subventions de l'État français via l'AEFE plus spécifiques, comme les bourses scolaires.

Concernant les bourses, l'État français consacre environ 100 millions d'euros au niveau mondial à son réseau d'établissements. Au LFIB, une attention particulière est portée à l'inclusion de tous les élèves, y compris les élèves boursiers et ceux à besoins éducatifs particuliers. Le lycée prend, par exemple, en charge la totalité des coûts pour certains élèves boursiers lors des voyages scolaires.

Le budget 2026 n'est pas encore finalisé, mais la direction souhaite maintenir une évolution maîtrisée et régulière des frais de scolarité, en tenant compte de la hausse des salaires, de la maintenance des infrastructures, et des investissements nécessaires à la modernisation du site.

Un suivi particulier du projet immobilier 2032 est assuré au sein de la commission. Le LFIB est actuellement en discussion avec la famille des propriétaires pour relouer les terrains actuels. Des travaux de réhabilitation seront à conduire, une fois le bail confirmé, des fonds de réserve ont déjà été constitués à cet effet. Deux parents d'élèves élus (dont un membre de l'APE et un du Conseil d'établissement) participent également au groupe de travail dédié au projet immobilier, afin d'assurer la transparence et le lien avec les familles.

La commission Finances joue un rôle clé dans le suivi des budgets, l'accompagnement des projets structurants (notamment le projet immobilier) et le maintien d'une gestion équilibrée et transparente.

● COMMISSION RH

La commission Ressources humaines est constituée de :

- Dalila MESSEGHM, Provisseure
- Chananao VARUNYOU, Provisseure thaïe
- Isadore REAUD, School Manager
- Christophe MONIER, Directeur administratif et financier
- Supaluck TAECHAPONGSTORN, Responsable Ressources Humaines
- Blaise FENART, Directeur du primaire
- Marie DOYHAMBEHERE, Provisseure Adjointe
- Ferial TIAR RAHMOUNE, Présidente du Bureau de l'APE,
- David CANTAT, membre du Bureau de l'APE,

M. REAUD présente la commission Ressources Humaines (RH), dont les travaux portent principalement sur les recrutements à différents postes au sein de l'établissement. La commission est réunie en période de recrutement, selon les besoins identifiés. La composition du groupe varie en fonction des postes concernés. Par exemple, pour un poste d'enseignant du secondaire, le directeur du primaire ne participe pas. La provisseure thaïe ou M. Réaud représentent la direction et la Fondation.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L’APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Malgré le rôle consultatif de l’APE, les réunions donnent lieu à de véritables échanges et débats. Chaque membre est invité à exprimer son avis, et les décisions sont prises de manière collégiale.

M. REAUD ajoute que la commission RH se concentre principalement sur les recrutements et, le cas échéant, sur les prolongations d’activité au-delà de l’âge de la retraite. Le LFIB fixe un âge de départ à la retraite, mais des prolongations de contrat peuvent être accordées (dans la limite de cinq ans), après avis de la commission RH.

Concernant la fréquence des réunions, M. REAUD précise qu’elles ont lieu en période de recrutement. À titre d’exemple, deux appels à candidature sont actuellement publiés sur le site du LFIB : un pour le poste de secrétaire des inscriptions et un pour le poste de secrétaire du primaire.

En ce qui concerne les supports de publication des offres, M. Réaud explique que cela dépend du type de poste :

- pour les postes administratifs, la loi thaïlandaise impose le recrutement de personnes de nationalité thaïe ;
- pour les postes d’enseignement, les annonces sont diffusées sur des sites français ou internationaux, selon la langue enseignée.

Mme MESSEGHEM précise que le LFIB est un établissement conventionné avec l’Agence pour l’enseignement français à l’étranger (AEFE), ce qui implique plusieurs statuts de personnels :

- les détachés de type 1, personnels d’encadrement ;
- les détachés de type 2, professeurs formateurs, qui assurent également des formations dans la zone Asie-Pacifique ;
- les détachés de type 3, rémunérés partiellement par l’établissement.

Le reste du personnel est recruté en contrat local, incluant les enseignants étrangers recrutés directement par le LFIB, ainsi que le personnel thaïlandais (assistants d’éducation, infirmières, secrétaires, etc.), pour lequel la loi impose le recrutement local.

M. Réaud conclut en précisant que la commission RH traite uniquement les dossiers relevant des contrats locaux (personnel thaï et enseignants recrutés localement), tandis que les personnels détachés (types 1, 2 et 3) dépendent directement de l’AEFE.

● COMMISSION CANTINE

La commission Cantine est constituée de :

- Dalila MESSEGHEM, Provisseure
- Isadore REAUD, School Manager
- Blaise FENART, Directeur du primaire
- Christophe MONIER, Directeur administratif et financier

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

- Ferial TIAR RAHMOUNE, Présidente du Bureau de l'APE
- Mathieu CASSONNET, Trésorier du Bureau de l'APE
- Natthanicha ANEKSOMBOONPHON LEPHILIBERT, membre du Bureau de l'APE

La commission cantine est chargée du suivi et du pilotage de la restauration scolaire. Sa mission principale consiste à veiller à la bonne application du contrat liant le LFIB au prestataire de la cantine, ainsi qu'à celui des kiosques situés à l'accueil et devant le bâtiment du secondaire. Cette année, il s'agit du même prestataire pour l'ensemble de ces services.

Une adresse de contact dédiée (commission.cantine@lfib.ac.th) permet aux parents de faire remonter leurs remarques ou suggestions concernant la cantine. Les messages envoyés à cette adresse sont reçus par tous les membres de la commission, qui se réunissent ensuite pour en discuter et y apporter des réponses collectives.

M. REAUD précise que la commission assure un suivi régulier du prestataire, notamment sur la qualité des repas, le respect des normes d'hygiène et la gestion du service. Cette année, un enjeu majeur sera le renouvellement du contrat de la cantine, arrivé à sa cinquième et dernière année d'exécution.

La commission aura donc pour mission de piloter la procédure d'appel d'offres, comprenant :

- la rédaction et la publication du cahier des charges,
- l'organisation des visites et réunions avec les entreprises candidates,
- l'analyse des propositions et la délibération finale permettant de sélectionner le futur prestataire.

Un autre temps fort du début d'année est la journée de présentation de la cantine, organisée chaque année. Cet événement, destiné en priorité aux nouvelles familles, permet de découvrir le fonctionnement du service, de rencontrer le chef, d'aborder des sujets tels que les allergies alimentaires, et de déguster les repas proposés. Cette initiative, mise en place depuis plusieurs années, a permis de réduire significativement le nombre de courriels de réclamation ou de demande d'information adressés à la commission.

Lors de la première réunion de la commission Cantine, la commission abordera notamment : l'organisation de la journée de présentation ainsi que le calendrier de l'appel d'offres pour le renouvellement du prestataire.

Concernant les menus, M. REAUD explique qu'un repas à thème est organisé chaque mois, généralement autour d'un pays ou d'une fête nationale, afin d'enrichir la découverte culturelle et culinaire des élèves. Le chef de la cantine soumet des propositions à la commission, qui les examine et formule ses remarques avant validation.

Mme TIAR RAHMOUNE rappelle que, selon le compte rendu de l'année précédente, plusieurs observations avaient été transmises au prestataire concernant les mesures d'hygiène. M. REAUD confirme que la commission veille attentivement au respect des engagements du prestataire dans ce domaine. En début d'année, les membres de la commission se sont rendus sur place pour observer le service, à la suite de problèmes de files d'attente et de

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

temps d'attente constatés après la rénovation de la cantine. Ces observations ont donné lieu à des rapports et à des ajustements.

Mme TIAR RAHMOUNE interroge également la direction sur une éventuelle participation de l'infirmerie à la commission cantine. En réponse, M. REAUD indique que les infirmières n'en font pas partie à ce jour, mais que la question pourrait être réexaminée. Mme MESSEGHEM précise que, dans les établissements en France, où les infirmières scolaires participent souvent aux commissions cantine, les missions des infirmières en Thaïlande diffèrent. Elles étaient initialement centrées sur "la bobologie" et évoluent progressivement vers des responsabilités élargies, telles que la prise en charge des PAI (Projets d'Accueil Individualisés) ou l'écoute des élèves en cas de mal-être. L'objectif est, à terme, de rapprocher leurs missions de celles exercées par les infirmières scolaires dans les établissements français, mais leur participation à la commission cantine n'est pas encore envisagée pour le moment.

● COMMISSION TRAVAUX-ACHATS

La commission Travaux-Achats est constituée de :

- Isadore REAUD, School Manager
- Christophe MONIER, Directeur Administratif et Financier
- Pradya KHEMMASAKYOTINM, Responsable Technique
- Therdsiddhi HOPRASARTSUK-PELLAUMAIL, Parent élu au Bureau de l'APE
- Mathieu CASSONNET, Trésorier du Bureau de l'APE

La commission Travaux-Achats se concentre principalement sur les projets de travaux au sein de l'établissement. Son fonctionnement est projet par projet, et la fréquence des réunions dépend de l'ampleur et de l'actualité des travaux à réaliser. Par exemple, le gros projet de l'an dernier concernait la rénovation de la cantine. En période de projets importants, les réunions se multiplient, tandis qu'en dehors de ces périodes, elles sont beaucoup plus espacées.

M. REAUD souligne que certaines décisions relèvent d'un arbitrage politique, notamment en lien avec la commission Finance, qui évalue les besoins et les ressources disponibles. Pour l'instant, aucune rénovation majeure n'est prévue pour l'année prochaine, seules de petites interventions sont envisagées. Les suggestions des parents sont bienvenues et peuvent être remontées via les membres de l'APE.

La commission Travaux joue également un rôle clé dans la planification à long terme, notamment dans le cadre du renouvellement du bail du LFIB. Lorsque la prolongation du bail sera confirmée pour 30 ans supplémentaires, la commission devra travailler sur la pérennité et l'entretien des infrastructures sur cette période.

Il est précisé que la commission ne gère pas les besoins de maintenance courante, qui restent sous la responsabilité directe du LFIB. Cependant, les membres de l'APE ont quelquefois remonté des observations concernant les infrastructures. M. Monier rappelle que certaines informations sur les projets seront désormais communiquées via des newsletters, notamment

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L’APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

pour le secondaire, afin de mieux informer les parents sur les travaux et rénovations réalisés. La commission Communication contribue également à relayer ces informations auprès de la communauté scolaire.

Mme TIAR RAHMOUNE interroge sur la prise en compte du développement durable dans les projets de la commission. En réponse, M. Réaud indique que la commission peut intervenir sur les projets liés à ce thème, qui se déclinent dans différents domaines. Certaines actions pédagogiques, comme le tri des déchets, sont mises en place mais relèvent du rôle des enseignants et des élèves. La commission Travaux se concentre sur les projets nécessitant des investissements matériels et physiques. M. Monier souligne également que plusieurs initiatives transversales ont été mises en œuvre pour améliorer le fonctionnement de l'établissement, telles que : la numérisation des procédures administratives, la mise en place d'une plateforme de paiement en ligne, et la réduction de l'utilisation du papier et le suivi des impressions. Ces mesures visent à faciliter la vie des parents tout en sensibilisant la communauté LFIB à l'environnement et à la durabilité.

● COMMISSION COMMUNICATION

La commission Communication est constituée de :

- Dalila MESSEGHEM, Provisseure
- Isadore REAUD, School Manager
- Christophe MONIER, Directeur administratif et financier
- Blaise FENART, Directeur du primaire
- Alice CHAMBON, Responsable communication
- Ferial TIAR RAHMOUNE, Présidente du Bureau de l’APE
- Vincent BREITEL, membre du Bureau de l’APE
- David CANTAT, membre du Bureau de l’APE

La commission communication assure le suivi de la communication du LFIB dans son ensemble et conduit également certains projets spécifiques. Ces dernières années, elle a notamment piloté la refonte du site internet de l'établissement.

Le service de communication supervise également les newsletters : celle du primaire, diffusée chaque mois, et celle du secondaire, récemment initiée à la demande des représentants des parents au Conseil d'établissement. Ces outils visent à renforcer la circulation de l'information au sein de la communauté scolaire. Il est souligné que l'établissement doit améliorer sa visibilité et mieux valoriser l'ensemble des actions menées au LFIB, un point souvent relevé par les familles.

M. CASSONNET propose que les communications importantes soient partagées en amont avec les représentants des parents, afin qu'ils puissent répondre de manière informée aux questions des familles.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE **– ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

M. REAUD précise que la commission reste ouverte aux suggestions concernant les types d'informations attendues ou les points nécessitant davantage de clarté.

Mme MESSEGHEM rappelle que la commission ne se limite pas à la communication institutionnelle, mais s'intéresse également à la stratégie d'image de l'établissement, essentielle dans un environnement éducatif hautement concurrentiel.

M. MONIER distingue deux volets :

- la communication interne, à destination des familles déjà inscrites ;
- la communication externe, visant à faire connaître le LFIB auprès de nouveaux publics, notamment thaïlandais.

Il rappelle que le développement du lycée s'inscrit dans le plan Cap 2030, et que la croissance des effectifs profite à tous en permettant de réduire les coûts collectifs. Plusieurs initiatives ont été menées pour renforcer la visibilité du LFIB, telles que des campagnes d'affichage dans Bangkok et à l'aéroport, ou encore la collaboration avec une influenceuse.

Les échanges portent ensuite sur la compréhension des motivations des familles thaïlandaises qui inscrivent leurs enfants au LFIB.

Selon la direction, ces familles recherchent principalement :

- la liberté d'expression et l'esprit critique individuel valorisés par le modèle éducatif français ;
- un cadre scolaire plus souple que celui des écoles thaïlandaises (absence d'uniforme, liberté d'apparence, pédagogie moins rigide) ;
- un enseignement de qualité à un coût inférieur à celui de nombreuses écoles internationales.

M. REAUD ajoute que, bien que le LFIB ne dispose pas encore de données statistiques précises, ces thématiques reviennent fréquemment lors des échanges avec les parents lors des portes ouvertes et des entretiens d'inscription.

La question de l'évaluation des retombées des campagnes de communication est également soulevée. M. HOPRASARTSUK suggère d'obtenir des statistiques plus claires à ce sujet.

M. MONIER explique que certaines actions, comme la publicité à l'aéroport, relèvent davantage d'une démarche de visibilité à long terme que d'un objectif immédiat d'inscriptions, mais contribuent à asseoir la notoriété du LFIB parmi les établissements internationaux de Bangkok.

Des initiatives futures sont évoquées, telles qu'un système de parrainage permettant aux familles actuelles de bénéficier d'une réduction en cas d'inscription d'élèves recommandés, ainsi que la mise en place d'outils de communication modernes (capsules vidéo, web radio, web TV) destinés à mieux valoriser la vie pédagogique et les projets du lycée.

M. REAUD rappelle que parmi les projets en cours figure la collaboration avec une influenceuse, dont la mise en œuvre a été reportée à cette année scolaire. M. MONIER reconnaît toutefois que la première campagne menée n'a pas eu le retour attendu, et qu'il conviendra d'en repenser la stratégie pour les prochaines campagnes d'inscription.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Mme MESSEGHM évoque brièvement la situation du terrain actuel du lycée, dont le bail arrive à échéance en 2030. Ce point, étroitement lié à la communication institutionnelle et à la confiance des familles, fait l'objet d'un suivi particulier par la direction.

● COMMISSION AES

La commission AES est constituée de :

- Blaise FENART, Directeur du primaire
- Christophe MONIER, Directeur administratif et financier
- Narumol SIRISOPONSUK, Responsable des AES
- Mathieu CASSONNET, Trésorier du Bureau de l'APE
- Natthanicha ANEKSONPHON LEPHILIBERT, membre du Bureau de l'APE
- Nipith VACHARASINTOPCHAI, membre du Bureau de l'APE

La commission AES assure le suivi des activités éducatives et sportives proposées aux élèves. En général, une ou deux personnes de l'APE participent aux réunions, qui se tiennent une fois par période, avec la possibilité de se dérouler en visioconférence.

La commission organise également des portes ouvertes, permettant aux parents de venir observer le déroulement des activités. Selon les années et en fonction du bureau de l'APE, des sondages peuvent être mis en place afin de recueillir l'avis des familles ou de proposer de nouvelles activités.

Lors de chaque réunion, la commission présente le planning prévisionnel et fait le point sur l'avancement des inscriptions. M. FENART précise que des visites de séances peuvent également être organisées avec les parents volontaires, afin d'évaluer le bon déroulement et la qualité des activités proposées. Il s'agit avant tout d'un travail de suivi qualitatif.

Concernant la programmation, certaines activités évoluent d'une année à l'autre : trois à quatre nouvelles activités ont été introduites cette année parmi la quarantaine proposée.

● COMMISSION NUMÉRIQUE

La commission Numérique est constituée de :

- Dalila MESSEGHM, Provisseure
- Isadore REAUD, School Manager
- Christophe MONIER, Directeur Administratif et Financier
- Blaise FENART, Directeur du primaire
- Marie DOYHAMBEHERE, Provisseure Adjointe
- David MATTA, Responsable du service IT
- Ferial TIAR RAHMOUNE, Présidente du Bureau de l'APE
- Nipith VACHARASINTOPCHAI, membre du Bureau de l'APE

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L’APE – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

La commission numérique se réunit une fois par an afin de revoir le plan numérique du LFIB, document de référence établi sur une période triennale. Ce plan fixe les grandes orientations de la politique numérique de l'établissement : le nombre de postes informatiques, le parc d'appareils mobiles, les dispositifs de sécurité, ainsi que les besoins en équipements et infrastructures pour l'année à venir.

Le responsable informatique, M. MATTA, élabore ce plan et en soumet la proposition à la commission, qui l'examine avant sa validation dans le cadre de la préparation budgétaire.

M. REAUD précise que cette commission se réunit moins fréquemment que les autres, compte tenu de la nature stratégique et planifiée de ses travaux.

M. VACHARASINTOPCHAI évoque la diversité des applications utilisées par les enseignants pour communiquer avec les familles (Google Drive, autres plateformes, etc.) et suggère une harmonisation. M. FENART précise que cette question relève davantage du Conseil d'école, car elle touche aux choix pédagogiques des enseignants. La commission numérique, pour sa part, se concentre sur les équipements, les infrastructures informatiques et la sécurité numérique, ainsi que sur la stratégie globale de développement du numérique au LFIB.

M. BREITEL interroge sur la langue de travail utilisée au sein des commissions, notamment pour les membres ne maîtrisant pas le français. M. FENART précise que, selon les commissions, les réunions peuvent être partiellement conduites en anglais, ou faire l'objet d'une interprétation simultanée si nécessaire. Mme MESSEGHEM ajoute qu'un système de traduction peut être utilisé pour faciliter la participation des membres anglophones. Cependant, M. REAUD souligne que certaines commissions très techniques, comme la commission Finance, se prêtent moins facilement à ce dispositif.

● COMMISSION TRANSPORTS

La commission Transport est constituée de :

- Dalila MESSEGHEM, Provisure
- Christophe MONIER, Directeur administratif et financier
- Isadore REAUD, School Manager
- Blaise FENART, Directeur du primaire
- Ferial TIAR RAHMOUNE, Présidente du Bureau de l'APE
- Natthanicha ANEKSOMBOONPHON LEPHILIBERT, membre du Bureau de l'APE

M. REAUD rappelle que la commission transport avait initialement pour mission le suivi du transport scolaire à l'époque où ce service était directement géré par l'établissement. Par la suite, la Fondation et l'AEFE ont décidé d'externaliser ce service afin d'en confier la gestion à un prestataire externe.

La commission transport a été recréée récemment afin d'assurer un suivi régulier du service de transport scolaire, notamment à la suite de certaines problématiques rencontrées. Elle

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

veille à la bonne application du contrat entre le LFIB et le transporteur, actuellement la société Montri.

Une adresse mail dédiée (commission.transport@lfib.ac.th) permet à tous les parents de communiquer des problèmes liés au transport (comportement, sécurité, etc.), nécessitant l'intervention du prestataire et de l'école.

La commission procède également à des vérifications sur le terrain :

- contrôle de la conformité des équipements des bus (extracteurs, trousse de secours, etc.) ;
- vérification des documents et de la qualification du personnel ;
- suivi du respect des exigences du cahier des charges.

M. REAUD souligne que la société Montri fournit régulièrement des rapports détaillés sur la gestion du service : statistiques de retards, traitement des réclamations, délais de réponse, etc. Ces éléments permettent un pilotage transparent et rassurant du contrat.

Les réunions de la commission transport se tiennent généralement en deux temps : une première partie en présence du transporteur, pour faire le point sur la situation et échanger et une seconde partie interne, sans le prestataire, afin de discuter des observations et des actions à mener.

L'an dernier, la commission s'est réunie fréquemment en début d'année, puis de manière plus espacée au fil de l'année scolaire.

Concernant la durée des contrats avec les prestataires externes, M. Réaud précise que le LFIB applique une règle interne visant à les limiter à cinq ans la durée des contrats d'externalisation, afin d'assurer la continuité de service sans risquer d'installer une routine ou un détachement du marché.

M. MONIER rappelle que les principaux appels d'offres du LFIB pour cette année concernent trois services externalisés : la cantine et les kiosques (actuellement société Epicure), le nettoyage (actuellement société PCS) et la sécurité (actuellement société SDS).

Les appels d'offres pour le nettoyage et la sécurité sont pilotés directement par la direction, mais leur avancement sera communiqué lors des réunions plénières afin de garantir la transparence. En revanche, la commission cantine restera associée concernant le dossier de restauration scolaire.

POINT DE SUIVI : GROUPE DE TRAVAIL PROJET IMMOBILIER LFIB 2032

Il est rappelé que le LFIB fait face à un défi majeur : le bail de location de son site actuel, d'une durée de 30 ans, prendra fin en mars 2032. Pour anticiper cette situation, le conseil d'administration de la Fondation a créé il y a deux à trois ans le groupe de travail LFIB 2032,

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE **– ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

composé de membres de la Fondation, de l'Ambassade de France, de la direction et de représentants des parents. L'objectif principal de ce groupe est de renouveler le bail.

Les familles propriétaires ont confirmé leur volonté de maintenir la relation avec le LFIB et se sont déclarées favorables à un renouvellement du bail, tout en refusant l'idée d'une vente, le terrain étant considéré comme un bien patrimoine familial. La famille a clairement indiqué que l'école de SISB ne sera pas sollicitée sur la question de la location du terrain du LFIB. Un avocat mandaté par la Fondation suit le dossier et assure les échanges officiels avec les propriétaires et leurs représentants. Le groupe de travail a élaboré une proposition financière uniforme pour toutes les familles, incluant une avance sur loyers futurs afin de les inciter à renouveler le bail. Le LFIB attend à présent le retour des familles sur cette proposition, tout en anticipant une possible augmentation du loyer.

M. MONIER rappelle que le financement représente un défi majeur pour le LFIB. L'école n'a jamais constitué de fonds pour acheter un terrain, et le coût d'un déménagement ou d'une construction sur un nouveau site serait exorbitant, estimé à un milliard de bahts, ce qui rendrait un financement par emprunt impossible.

Le plan actuel consiste donc à renouveler le bail sur le site existant, tout en préparant une stratégie de long terme pour éviter de revivre cette même situation dans 30 ans.

La question d'un plan B a été soulevée par les parents élus, qui insistent sur la nécessité d'anticiper un scénario alternatif afin de quantifier les risques, évaluer les coûts, les délais de construction et les options disponibles. Toutefois, la direction indique que la communication autour d'un éventuel plan B produirait l'effet inverse et empêcherait les négociations en cours avec les propriétaires et inquiéterait la communauté scolaire et le personnel. Des recherches préliminaires ont néanmoins été menées il y a quelques années, incluant l'identification d'une centaine de terrains, des visites et des rencontres avec des promoteurs immobiliers, des universités et des écoles, pour évaluer les options futures, sachant que les terrains étaient déjà hors budget.

M. REAUD rappelle que, selon le contrat actuel, les propriétaires ne sont tenus de donner leur réponse que quinze jours avant la fin du bail – un délai incompatible avec une relocalisation éventuelle. La direction a bien conscience de la nécessité d'avoir à obtenir une réponse claire des familles. En cas d'absence de réponse, une mise en demeure formelle sera envisagée conformément au droit thaïlandais. L'Ambassade de France soutient activement le LFIB dans ces démarches.

M. MONIER souligne l'importance de parvenir à un consensus pour garantir la continuité de l'école, préserver les 150 emplois et maintenir la confiance de la communauté. Les prochaines actions consistent à suivre les réponses des familles propriétaires.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

4. QUESTIONS DIVERSES

5. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

La prochaine Réunion plénière avec le Bureau de l'APE est fixée au mardi 2 décembre 2025 à 16h30.